



## Le double objectif de l'économie circulaire

### L'invité

**René Longet**

Membre du  
comité  
d'Après\*



L'économie circulaire répond à un double objectif: renforcer la résilience des territoires et optimiser l'usage des ressources qu'ils recèlent. Une globalisation non régulée a fragilisé des secteurs entiers, fait disparaître des savoir-faire précieux et des biens et services de qualité. Elle nous a également mis sous la dépendance de régimes fort peu recommandables, dont provient par exemple l'essentiel de nos énergies fossiles. Une relocalisation solidaire, important le complément sous les règles du commerce équitable, s'impose.

Le second objectif est de sortir du paradigme «Je produis, je consomme, je jette» pour passer de la société du prêt-à-jeter et de l'obsolescence organisée à l'entretien, au réemploi et à la réparabilité. L'économie circulaire considère qu'un déchet est une ressource au mauvais endroit et s'inscrit dans une hiérarchie des besoins. Afin de boucler les circuits de la matière, il s'agit d'acheter moins de neuf, de

mieux utiliser les objets, de les réparer et de fortement augmenter les taux de tri et de recyclage.

Ainsi, au lieu de creuser de nouvelles gravières, recyclons les déchets du bâtiment, le plus gros poste de nos déchets. Construisons de manière modulaire, afin d'assurer une meilleure adaptation à de nouveaux usages. Dans le domaine des textiles, où une bonne partie des habits achetés ne sont jamais portés, la mode incite désormais à l'*upcycling*: faire du neuf avec du vieux.

Des objets du quotidien peuvent être réparés facilement, pour peu qu'on trouve les artisans pour le faire: en cuir, en bois ou en métal, il est vraiment dommage de jeter. Et si nous avons besoin d'un outillage ou d'un objet particulier, ce n'est pas plus que quelques jours par an... quoi de plus pratique que les bibliothèques d'objets, comme la Manivelle. Enfin, misons bien davantage sur ces énergies de proximité que sont le soleil, le vent, l'eau, le bois, le biogaz, la chaleur du sous-sol et de l'environnement...

D'importantes études de base publiées voici quelques mois ([https://www.grand-geneve.org/ressources\\_type/etudes-thema-](https://www.grand-geneve.org/ressources_type/etudes-thema-)

*tiques/*) soulignent le potentiel de relocalisation et de recirculation des matières sur le territoire du Grand Genève. Les acteurs de la circularité se mobilisent et le secteur est en train d'émerger, tout comme l'intérêt du public, avec à la clé de nombreux emplois non délocalisables.

Pour progressivement généraliser ces bonnes pratiques, deux outils: une planification (sur le modèle de la planification énergétique) de la recircularisation de l'économie et de son rythme; une loi, sur le modèle de nos lois incitatives sur la biodiversité ou l'agriculture, qui ont largement fait leurs preuves pour légitimer des politiques publiques, améliorer les conditions-cadres et rassembler les acteurs. Ce serait aussi répondre à la Constitution cantonale, dont l'article 161 al. 2 dit que l'État «met en œuvre une politique de réduction à la source des déchets». Quant à l'économie sociale et solidaire, elle fédère de nombreuses entreprises pionnières de la durabilité engagées par nature dans la transition; elles répondent d'ores et déjà présent et suscitent l'envie de s'engager.

\* Réseau de l'économie sociale et solidaire